



# SANTÉ ET SOLIDARITÉ DU VAR

www.sante-solidarite-var.fr

Association Loi 1901

## HOSPITALISATION A DOMICILE SANTE ET SOLIDARITE DU VAR - HAD SSV

Un Hôpital à part entière, qui intervient au domicile des patients 24h24  
Fonctionnement à la tarification à l'activité (T2A)

### Sur prescription médicale :

- D'un Médecin hospitalier
- D'un Médecin traitant

La validation de l'inclusion d'un patient à l'HAD SSV (selon des critères précis\*), se fait par la Direction après avis du médecin coordonnateur de l'HAD.

### Visite de Préadmission :

- Rencontre du patient et ou de l'entourage → A l'hôpital
- Et/ou au domicile si besoin

Présentation de notre structure et explications sur le fonctionnement de l'HAD SSV avec remise de notre livret d'accueil.  
L'adhésion du patient et de sa famille au retour au domicile en HAD SSV est primordiale.

### Evaluation des besoins en fonction de l'état de santé du patient :

- L'équipe de l'HAD SSV est constituée d'aides-soignants / infirmiers salariés mais est également partenaire avec les infirmiers libéraux / kinés / orthophonistes / pédicures / diététiciens et autres, sous convention.
- Médicalisation du domicile (avec des prestataires conventionnés avec l'HAD SSV, selon un cahier des charges conforme au code de la santé publique, assurant du 24h/24)
- Partenariat avec les pharmacies de ville et les pharmacies hospitalières, pour la délivrance des traitements, qui assurent la livraison au domicile des patients (Convention de partenariat avec le syndicat des pharmaciens du Var).
- Délivrance des consommables / pansements / compléments alimentaires etc., en fonction des besoins par notre service logistique.
- Evaluation psycho-sociale, et mise en place d'actions adaptées pour garantir le bon déroulement de la prise en charge pour le patient et son entourage.

Dans un souci de maîtrise des dépenses de santé, l'HAD SSV met en place au domicile des patients, du matériel médical à la location et prévoit la délivrance des traitements et consommables pour une semaine, renouvelable en fonction des besoins.

### L'admission du patient au domicile en HAD SSV : Objectif, être réactif et répondre à vos besoins

La date du retour au domicile du patient est fixée par le Médecin prescripteur.

L'infirmier de l'HAD SSV, avant la sortie de l'hôpital, récupère les ordonnances et le compte rendu médical du Médecin hospitalier pour s'assurer de la bonne continuité des soins au domicile (commande des traitements si besoin auprès des pharmacies de ville par exemple). Il assure également l'accueil du patient au domicile, à sa sortie de l'hôpital.

Le Médecin traitant du patient reste le pivot de la prise en charge au domicile.

Le Médecin Coordonnateur de l'HAD SSV, assure le lien entre l'hôpital et la médecine de ville.

### Le suivi au domicile du patient en HAD SSV :

Au cours de la prise en charge, l'HAD SSV assure un suivi régulier au médecin hospitalier.

Une fiche de liaison est complétée si hospitalisation du patient à l'attention de la structure hospitalière.



## \* CRITERES D'INCLUSIONS EN HAD SSV

**Traitements intraveineux** (accès au traitement à délivrance hospitalière et à usage hospitalier, type Hypnovel IV, Keppra IV, Flagyl IV, Vancomycine, etc...)

**Assistance respiratoire** (patient sous O2 / VNI /respirateur etc...)

**Nutrition entérale** par SNG / gastrostomie etc... sous pompe ou en déclive, avec suivi par diététicien au domicile.

**Nutrition parentérale** diurne, nocturne ou en continu sur pompe.

Accompagnement du patient en **Soins palliatifs** au domicile.

**Pansements et / ou stomies complexes** et prise en charge de **la TPN / Woundel**

**Post traitement chirurgical.**

**Prise en charge de la douleur** (par exemple patient sous pompe à morphine)

**Rééducation neurologique** et ou **rééducation orthopédique** par kinésithérapeute et orthophoniste conventionnés avec l'HAD SSV.

**Soins de nursing lourds**, temps au chevet supérieur à 1h/jour

**Prise en charge psychologique et/ou sociale** par assistante sociale et psychologue HAD SSV, en lien avec le service social hospitalier.

**Surveillance post-chimiothérapie** IV ou per os.

**Autres traitements spécifiques.**

**Education du malade** (diabète / régime alimentaire / observance traitement etc...)

**Sortie précoce de chirurgie** (dans les cas suivants : Hystérectomie, Résection rectale, Interventions majeurs sur l'intestin grêle et le côlon, Fracture du fémur, Prothèse totale du genou, Chirurgie de la scoliose chez l'enfant).